

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers représentés : 3

Nombre de conseillers ayant participé au vote : 25

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 18/11/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU

Absents donnant pouvoir : Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Absents excusés : Sarah RENAUD,

Absents : Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Corinne BRAUD, Hélène LEMESLE, Tony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D24112025_04 : Convention de servitudes ENEDIS sur parcelles communales situées aux lieux-dits « Bibrou » et « La touche » pour des travaux de raccordement au collège Jacques Laurent

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de raccordement au collège Jacques Laurent rue Albert Brianceau ;

Considérant la sollicitation du bureau d'études TOPO ETUDES mandaté par ENEDIS pour la réalisation de ces travaux ;

Considérant que les parcelles concernées appartiennent au domaine privé communal ;

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint au Maire en charge de l'aménagement et cadre de vie précise à l'assemblée que ces travaux consisteront à poser un poste de transformation électrique de type PAC, deux câbles Haute Tension et un câble Basse Tension en souterrain sur une longueur totale de 200 mètres sur les parcelles communales suivantes :

Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits
ZB	044	Bibrou
ZB	0046	Bibrou
AI	0108	La Touche
AO	0537	Bibrou
AO	0498	Bibrou

La convention de servitudes référencée affaire RAC-PDL-25-003794 GP-85-21014 est conclue à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** La convention de servitudes ENEDIS ci annexée et référencée affaire RAC-PDL-25-003794 GP-85-21014 pour la réalisation des travaux de raccordement au collège Jacques Laurent rue Albert Brianceau sur le domaine public communal devant les parcelles ci-dessus mentionnées ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

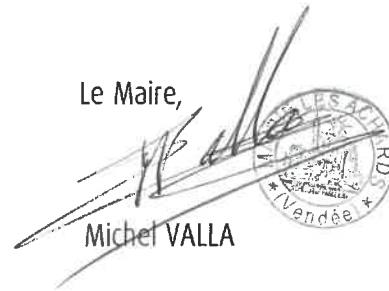
La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA




Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 27/11/2025
Au registre